# COMMUNE DE BLODELSHEIM

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 4 MAI 2017

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents: HOMBERT Liliane, BENSEL Céline, VOGT Dominique, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith,

DONZÉ Marie-Thérèse, SARTORIO Etienne, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés: VALENTE Victor, SANTORO Samuel, ANTONY Sandrine, BERINGER Emilie, SIMON

Matthias, SEILER Michel

Absent: BEAUDELOT Florent

Procurations: VALENTE Victor à HOMBERT Liliane

SANTORO Samuel à VOGT Dominique ANTONY Sandrine à SITTLER Francine BERINGER Emilie à BERINGER François SIMON Matthias à BENSEL Céline SEILER Michel à SARTORIO Etienne

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

#### ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017
- 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
- 3. FONDS DE CONCOURS BRIGADE VERTE
- 4. SAPEURS-POMPIERS FORMATION AU PERMIS POIDS LOURD
- 5. VENTE DE TERRAIN
- 6. IMPLANTATION DU DEUXIEME « TUBE »
- 7. DEMANDE DE SUBVENTION 4L TROPHY
- 8. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

# 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 1 B rue de Gimont, section 2 parcelle 174/43
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 7 rue du Château d'eau, section 4 parcelle 37
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 10 rue du Rhin, section 8 parcelle 554/471
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis impasse du Centre, section 1 parcelles 246, 247 et
  251
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 5 rue du Chêne, section 3 parcelles 34 et 170/33
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 3 rue des Merisiers, section 11 parcelle 482

#### 3. FONDS DE CONCOURS BRIGADE VERTE

A l'instar des années précédentes, la communauté de communes propose aux communes membres de leur octroyer un fonds de concours correspondant au remboursement de 50 % de la participation au Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte).

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 4 114 €.

#### 4. SAPEURS-POMPIERS – FORMATION AU PERMIS POIDS LOURD

La commune de Blodelsheim a été identifiée par le groupement territorial Mulhouse-Rhin comme bénéficiaire d'une subvention pour la formation d'un membre du corps des sapeurs-pompiers au permis C. La subvention allouée par le SDIS correspond au tiers du coût du permis, soit 384 €.

Considérant l'intérêt de disposer de sapeurs-pompiers titulaires du permis C et de renforcer leur nombre ;

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE:

- de prendre en charge le coût de la formation au permis C de Mme Aline ALBACH, née le 23/01/1980
- de solliciter la subvention de 384 € auprès du SDIS
- d'orienter la candidate vers l'auto-école WANTZ de Cernay

Le coût de la formation prise en charge par la commune s'élève à 1 150 € (hors subvention) et ne comprend pas les heures supplémentaires de formation ou les nouvelles inscriptions au passage du plateau ou du permis.

### 5. VENTE DE TERRAIN

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'achat de terrain émise par M. et Mme CAQUINEAU, demeurant 1 rue de Rumersheim à Blodelsheim. Cette demande concerne la parcelle cadastrée section 8 n° 466 (4 rue des Hirondelles) et est propriété de la commune suite au remembrement urbain.

Après discussion et considérant les projets en cours, le conseil municipal,

- DECIDE de vendre l'immeuble cadastré section 8 n° 466 d'une superficie de 7 ares 52 à Monsieur Jean-Marie CAQUINEAU et Madame Véronique CAQUINEAU;
- FIXE le prix de vente à 14 000 € l'are ;
- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à Maître Thierry GABRIEL, notaire à Neuf-Brisach ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte et toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### 6. IMPLANTATION DU DEUXIEME « TUBE »

La communauté de communes propose de doter la commune d'un deuxième « Tube » afin de désencombrer le premier et de couvrir l'ensemble du village. Pour déterminer le lieu d'implantation, quatre sites sont proposés.

Après discussion, le conseil municipal, à 13 voix pour et 3 abstentions, **DECIDE** d'implanter le deuxième « Tube » rue de l'Eglise, en face du presbytère.

#### 7. DEMANDE DE SUBVENTION - 4L TROPHY

Arnaud DEHLINGER et Hugo SITTERLE, deux jeunes du village, participeront au Raid 4L Trophy début 2018 (course d'orientation en 4L qui traverse la France, l'Espagne et le Maroc). A ce titre, ils cherchent des sponsors pour leur permettre de couvrir les divers frais liés à leur participation : préparation de la voiture, achat de matériel scolaire à distribuer aux enfants, traversée en bateau aller-retour, etc.

Suite à la présentation du projet, le conseil municipal **ACCORDE** une participation de la commune à hauteur de 250 €. Il sera décidé ultérieurement si cette participation se matérialisera par l'octroi d'une subvention ou directement par l'achat de matériel.

# 8. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

# a) <u>Urbanisme</u>

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclaration préalable n° 17 B 0008 à 0013
- permis de construire n° 17 B 0011
- permis de démolir n° 17 B 0001 et 0002

# b) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

Selon les prescriptions de la loi NOTRe, la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une réunion a eu lieu entre les élus et les techniciens afin d'anticiper l'échéance et de préparer la prise de compétence.

La compétence périscolaire est exercée par la nouvelle intercommunalité pour les 7 communes de l'ex Essor du Rhin et est restée une compétence communale pour les 22 communes de l'ex Pays de Brisach. Dans le cadre de l'harmonisation, la communauté de communes a engagé une étude d'opportunité de la prise de cette compétence qui permettra de déterminer si celle-ci sera étendue à l'ensemble du territoire intercommunal, ou, au contraire, restituée aux communes.

Suite à l'adhésion de la communauté de communes au SCOT Colmar-Rhin-Vosges, la représentativité des communes change : chaque commune doit être représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (au lieu d'un titulaire et d'un suppléant auparavant). Aussi, la commune a proposé les élus suivants :

**Titulaires**:

Suppléants:

François BERINGER

Liliane HOMBERT

Dominique VOGT

Francine SITTLER

# c) Journée citoyenne

Au 4 mai, 197 personnes sont inscrites à la Journée citoyenne. Le chiffre est sensiblement identique que l'année passée à la même période. Dominique VOGT présente les chantiers qui seront réalisés et informe le conseil qu'une réunion d'information aura lieu le jeudi 11 mai pour tous les participants.

# d) Divers

Corinne INVERNIZZI indique que le Barathon s'est très bien déroulé, avec une fréquentation quasi identique à l'édition 2016.

Etienne SARTORIO signale que la haie plantée entre Blodelsheim et Fessenheim dans le cadre du Gerplan a été fortement endommagée. Une trentaine de pieds ont été arrachés.

La séance est levée à 21 h 50.

Blodelsheim, le 23 mai 2017

Le Maire,

François BERINGER